

Un Français de nos amis qui, depuis 1920, occupe une situation officielle en Allemagne...

Avais-je raison, nous dit notre correspondant, de vous répéter que la question qui devait nous préoccuper tout...

Le compte Durrieu a présenté un des feuillets du livre d'heures d'Etienne Chevalier...

La France a eu sa chance habituelle. Peut-être a-t-elle été une fois de plus protégée providentiellement...

Informations politiques

Reduira-t-on le nombre des députés ? En prévision du débat qui doit s'ouvrir mercredi prochain devant la Chambre...

Après une longue discussion, la commission a décidé, par 9 voix contre 5 et 1 abstention...

Le Bureau du Salon d'Automne La Société du Salon d'Automne vient de procéder à la réélection de son bureau...

Le dîner de la Société des Gens de Lettres Renouant ses traditions d'avant-guerre et pour célébrer une recette qui, pour la première fois, vient d'atteindre un million...

Académie des Inscriptions M. Georges Baskirteff, conservateur des antiquités égyptiennes au Musée de Louvre...

M. Maurice Maeterlinck victime d'un accident Dans le jardin de sa villa 'Les Abeilles', à Nice...

La maison de Marie Bashkirtseff Un souvenir de Marie Bashkirtseff, dont le Figaro publiait dernièrement les mémoires, va disparaître...

Une conférence internationale des téléphones Une information de Berne a annoncé que la Conférence internationale téléphonique qui doit se réunir prochainement à Paris...

Le trafic de l'or Une vaste entreprise de trafic d'or vient d'être découverte dans la région de Blangy-sur-Bresle...

LE MONDE & LA VILLE DANS LES AMBASSADES S. Exc. le ministre de Norvège et la baronne de Wedel-Jarlsberg ont donné un dîner...

DANS LE MONDE OFFICIEL Le président du Conseil a reçu, hier matin, M. Durrieu, président de la Commission des finances de la Chambre...

RENSEIGNEMENTS MONDAINS S. A. R. la princesse Béatrix est arrivée à Alger...

BIENFAISANCE De Bruxelles : Avant-hier soir, au Théâtre royal de la Monnaie, la Société française de bienfaisance de Bruxelles a donné son gala annuel...

VENERIE L'équipage Lebazy chassera aujourd'hui, en forêt de Fontainebleau...

MARIAGES Récemment, a été célébré le mariage de S. A. la princesse Elisabeth de Luxembourg...

DEUIL On annonce, de Périgueux, la mort de Mlle d'Hautefort...

En la basilique Sainte-Clotilde, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence...

L'affaire Steinmann ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense...

Nouvelle ligne de tramways A dater du 5 mars, la Société des tramways en commun de la région parisienne...

DANS LES AMBASSADES S. Exc. le ministre de Norvège et la baronne de Wedel-Jarlsberg ont donné un dîner...

DANS LE MONDE OFFICIEL Le président du Conseil a reçu, hier matin, M. Durrieu, président de la Commission des finances de la Chambre...

RENSEIGNEMENTS MONDAINS S. A. R. la princesse Béatrix est arrivée à Alger...

BIENFAISANCE De Bruxelles : Avant-hier soir, au Théâtre royal de la Monnaie, la Société française de bienfaisance de Bruxelles a donné son gala annuel...

VENERIE L'équipage Lebazy chassera aujourd'hui, en forêt de Fontainebleau...

MARIAGES Récemment, a été célébré le mariage de S. A. la princesse Elisabeth de Luxembourg...

DEUIL On annonce, de Périgueux, la mort de Mlle d'Hautefort...

En la basilique Sainte-Clotilde, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence...

L'affaire Steinmann ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense...

Nouvelle ligne de tramways A dater du 5 mars, la Société des tramways en commun de la région parisienne...

La crue de la Seine La crue de la Seine s'accroît. Les côtes laissent hier les suivantes : 3 m. 44 au pont d'Austerlitz ; 4 m. 39 à Bezons...

Nouveaux tarifs applicables sur les bateaux A dater du 5 mars, de nouveaux tarifs seront applicables sur les bateaux...

Un pont s'effondre Le pont de Champs, situé au kilomètre 571 de la ligne Paris-Vimontville, près de la gare de Saint-Hamberg-d'Albon (Drôme) s'est effondré hier...

A L'INSTRUCTION L'assassinat de M. Plateau Si l'est des inculpés qui ne parlent pas, Germaine Bertou, elle, parle trop...

Les bouchers de Moulins en correctionnelle Les dix-huit bouchers de Moulins poursuivis par le Parquet de cette ville ont comparu hier devant le tribunal correctionnel...

Menaces de mort M. Gustave Téry, assisté de M. Inouard et de Corey, est venu, hier, dans le cabinet de M. le juge Warreau...

La grève des pétroleux A la demande de M. Pierre Laval, M. Warreau, juge d'instruction, a mis en liberté provisoire les nommés Lefèvre, Grefot, Pichon, Gobin, Jany, Travers et Cely...

CONCERTS RADIODIFFUSIONNELS Aujourd'hui, à 5 h. 45 : Concert avec les concours de Mites Lucienne Radisse, Lucie Dragon, Jane Tronche ; M. Marcel Bricot...

La température Probabilités pour aujourd'hui : Région parisienne : vents d'ouest vers sud faibles. Deux nuages à éclaircies et averses...

La bonne à tout faire On la connaissait sous le nom de Marguerite Gauthier dans tout le quartier du Faubourg Montmartre, où elle était domestique...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

accusés et a été relevé avec une blessure assez grave à la tête. Les débats furent suspendus.

Pourant, Mme Steinmann a assisté à l'audience de cet après-midi, où la discussion entre experts et contre-experts a continué.

Gazette des Tribunaux

Les lettres anonymes de Tulle Les débats du procès de Mlle Angèle Laval se poursuivent hier devant la cour d'assises de Limoges.

Avant de donner la parole à la partie civile, le président, M. Robert, a posé à l'inculpée une question relative à un accident qu'elle aurait eu en 1919. L'affaire était sans importance...

Le drame de l'éclat de Ruffaut est, entre autres, dit l'avocat, l'acte de désespoir d'une conscience inquiète, et le rapport si complet du docteur Lucard ne peut laisser aucun doute sur la culpabilité de Mlle Laval.

M. Migaine démontre que l'acte incriminé est parfaitement recevable ; après quoi, l'avocat général, M. Caillot, prit la parole.

Aujourd'hui, plaidoirie de M. André Hesse, défenseur de Mlle Angèle Laval. Le procès du Havre Le ministère de la justice communiquait hier aux journaux le texte d'un décret portant nomination d'un juge au tribunal du Havre...

M. Kérambrun était jusqu'à ce jour, on le sait, juge d'instruction au Havre. Il y montra aux communistes émeutiers, lors des échauffourées d'après 1922, beaucoup de générosité.

Co magistrat radical-socialiste militant, avait engagé dernièrement, devant le Tribunal civil, un curieux procès en diffamation contre M. Italiani, commissaire spécial de police au Havre.

Au vrai, ce procès, basé sur un certain rapport adressé, assure le juge, par le commissaire à la Sûreté générale, rapport que personne n'a vu et dont on peut contester jusqu'à l'existence...

M. Kérambrun ne cachait à personne qu'il serait candidat aux prochaines élections législatives, et il est probable que le juge avait vu dans ce procès un moyen de gagner quelque popularité.

Le décret du ministre réduit à rien ses grandes ambitions. M. Kérambrun se consolera devant une mer plus paisible et sous le plus beau ciel du monde.

Les bouchers de Moulins en correctionnelle Les dix-huit bouchers de Moulins poursuivis par le Parquet de cette ville ont comparu hier devant le tribunal correctionnel...

Menaces de mort M. Gustave Téry, assisté de M. Inouard et de Corey, est venu, hier, dans le cabinet de M. le juge Warreau...

La grève des pétroleux A la demande de M. Pierre Laval, M. Warreau, juge d'instruction, a mis en liberté provisoire les nommés Lefèvre, Grefot, Pichon, Gobin, Jany, Travers et Cely...

CONCERTS RADIODIFFUSIONNELS Aujourd'hui, à 5 h. 45 : Concert avec les concours de Mites Lucienne Radisse, Lucie Dragon, Jane Tronche ; M. Marcel Bricot...

La température Probabilités pour aujourd'hui : Région parisienne : vents d'ouest vers sud faibles. Deux nuages à éclaircies et averses...

La bonne à tout faire On la connaissait sous le nom de Marguerite Gauthier dans tout le quartier du Faubourg Montmartre, où elle était domestique...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

ANVERS, 2 mars. — Le Tribunal a entendu ce matin les experts de la défense. Leurs rapports donnent un démenti à toutes les conclusions des experts du Parquet...

TEMPS PROBABLE : Région Parisienne... 15 cent.

Le Petit Parisien

48 ANNEE - N° 16.804 SAMEDI 3 MARS 1923

LES 18 MOIS devant le Sénat

M. Maginot, ministre de la Guerre, expose les raisons pour lesquelles le gouvernement demande que la durée du service militaire soit fixée, provisoirement, à 18 mois



La discussion générale du projet sur le recrutement de l'armée, qui avait commencé le 15 février dernier, s'est terminée hier, au Sénat, après un discours très applaudi de M. Maginot, ministre de la Guerre.

Dans un langage très simple, clair et précis, M. Maginot a exposé d'une façon remarquable les raisons politiques, patriotiques et financières qui ont déterminé le gouvernement à fixer la durée du service militaire à dix-huit mois.

Après avoir applaudi aux déclarations du ministre de la Guerre le Sénat décide de passer à la discussion des articles du projet de loi.

La discussion générale du projet sur le recrutement de l'armée, qui avait commencé le 15 février dernier, s'est terminée hier, au Sénat, après un discours très applaudi de M. Maginot, ministre de la Guerre.

Dans un langage très simple, clair et précis, M. Maginot a exposé d'une façon remarquable les raisons politiques, patriotiques et financières qui ont déterminé le gouvernement à fixer la durée du service militaire à dix-huit mois.

Après avoir démontré la nécessité du service de dix-huit mois, le ministre de la Guerre déclare que ce service ne doit pas nécessairement rester intangible.

marquer que le service d'un an coûterait aussi cher que le service de dix-huit mois, que si l'on voulait recruter un plus grand nombre d'engagés, employer la main-d'œuvre civile et augmenter la productivité.

« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

Après avoir démontré la nécessité du service de dix-huit mois, le ministre de la Guerre déclare que ce service ne doit pas nécessairement rester intangible.

A LA VILLE ET AUX CHAMPS...

Nos campagnes ne vivent et n'ont un grand malheur et c'est un grand péril. Les lumières flamboyantes des villes attirent les habitants qui y affluent...

« Et que fait-on ? Que font nos services publics ? Les services publics des postes sont évidemment insuffisants et soumis à des chicaneries incessantes... »

« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

Après avoir démontré la nécessité du service de dix-huit mois, le ministre de la Guerre déclare que ce service ne doit pas nécessairement rester intangible.

Le premier interrogatoire de M. Judet fut complètement négatif

L'inculpé s'est, en effet, refusé à répondre à M. Cluzel, juge d'instruction, devant lequel il comparait.

« Et que fait-on ? Que font nos services publics ? Les services publics des postes sont évidemment insuffisants et soumis à des chicaneries incessantes... »

« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

Après avoir démontré la nécessité du service de dix-huit mois, le ministre de la Guerre déclare que ce service ne doit pas nécessairement rester intangible.

LES FORAINS élisent leur reine

Nous ne devons avoir que des abeilles : voici qu'on nous annonce une reine et quelle ! Celle des forains. Tout de suite on rêve : sera-ce l'éclaireuse et cambree qui, debout sur son cheval blanc, lance des baisers à deux mains, la gymnaste, inerte élastique, suspendue aux fils aériens ?



« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

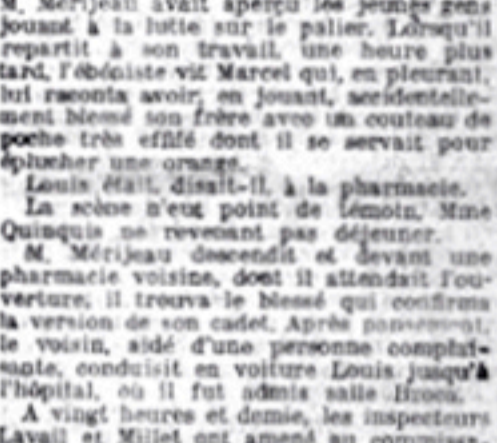
« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

Après avoir démontré la nécessité du service de dix-huit mois, le ministre de la Guerre déclare que ce service ne doit pas nécessairement rester intangible.

UN FRATRICIDE DE QUATORZE ANS

C'est en jouant que, sans le vouloir, le jeune Marcel Quinquès aurait morcellement blessé son aîné.



« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

« Une armée qui sera la meilleure garantie de la paix »

« Il est évident que le service de dix-huit mois assure notre sécurité, il nous donne le moyen de faire la politique qui répond aux besoins du pays, tout en ne laissant pas de nous assurer, tout qu'il sera toujours par nous-même, sans nous imposer la certitude de ne pas être exposés aux dangers que nous avons connus au cours de ces dernières années, et qui nous ont fait connaître la valeur de notre armée et de notre pays ».

Après avoir démontré la nécessité du service de dix-huit mois, le ministre de la Guerre déclare que ce service ne doit pas nécessairement rester intangible.

ASSOCIATION : Sainte Cécile
 N° 15, rue de la République, 5 à 10
 Ligne : P. L. 10 5 1 D. Q. 10 9
 Adresse télégraphique : PÉTITOURÉ-PARIS
 Téléphone : 10 61, 62, 63, 64, 67, 68, 69
 C. C. rue Lafayette, Paris IX^e

Tout augmente en Allemagne hormis toutefois le désir de payer les réparations dues à la France.

POUR LE DÉVELOPPEMENT de l'Enseignement technique

Le projet des « Universités du Travail »

A l'heure où la lutte sur le terrain économique apparaît comme particulièrement agitée, le problème du développement de l'enseignement technique revêt une importance toute particulière. Dans la période de concurrence intense actuellement engagée entre les nations, il est hors de doute que la victoire appartiendra à celles qui auront produit le meilleur compte, c'est-à-dire dans des conditions de rendement leur permettant d'être sur le marché à qualité égale, leurs produits à des prix inférieurs.

Nous n'avons pas la prétention d'énoncer par là que l'intensification de la production dépend uniquement de la formation professionnelle des travailleurs. Nous savons tout bien que, dans ce domaine des facteurs multiples et complexes intervenant encore et partant eux, nous citerons notamment l'état perfectionné du matériel et l'organisation sociale et économique du travail. Ces considérations ne peuvent toutefois nous faire oublier l'importance prépondérante du personnel auquel les conceptions les mieux débattues ne seraient pas appliquées.

Même dans la période de machinisme perfectionné à laquelle nous sommes parvenus, le producteur demeure, et de plus en plus, le pivot sur lequel repose toute la production. Aussi, est-il permis de se demander, dans ces conditions, et le travailleur a suivi ou, mieux, s'il a pu suivre dans l'état de notre organisation sociale, cette gradation lente, mais continue de la tâche qui lui est demandée.

Paul MERCIER,
Député des Deux-Sèvres.

Berlin fabrique des drames de la Ruhr

Mais le calme règne dans le bassin

Düsseldorf, 2 Mars. — Les informations fabriquées à Berlin continuent à dénoncer les prétendues violences et même des actes de cruauté qui auraient été commis par les troupes françaises. Ces informations ne reposent sur aucun fondement.

Le calme est à peu près complet dans toute la Ruhr. Les incidents qui se produisent sont insignifiants et l'on considère la multiplicité des points de contact entre la population et les troupes occupantes. Voici ceux qui méritent d'être signalés :

À Rodkingshausen, qui était le centre principal de la propagande nationaliste, la situation s'est très améliorée grâce aux sanctions prises qui ont servi de leçon. La surveillance exercée est très sévère. C'est ainsi qu'aujourd'hui on a saisi 30 millions de marks destinés au paiement des chemins de fer.

À Dortmund, en signe de nombreuses réunions, qui se passent d'ailleurs sans incidents. Le congrès de la mine « Münster », nommé Aachenbach, qui coïncide avec les élections municipales a été arrêté.

Le bourgmestre de la ville de Lützen a reçu l'ordre de rendre le courant électrique qui a été coupé. S'il n'obéit pas dans la journée, la ville sera privée de lumière et la circulation interdite entre 9 heures du soir et 6 heures du matin.

La ville de Bochum a été punie d'une amende de 35 millions de marks, prononcée en sanction de différents refus d'obéissance des fonctionnaires et de l'attitude de révolte des autorités municipales. Cette amende a été perçue. A l'heure actuelle, le calme est revenu. Les journaux sont

Le régime actuel n'est pas, en effet, sans laisser poindre quelques imperfections. La plus grave réside sans conteste dans le fait que la plupart des écoles professionnelles s'adressent uniquement aux jeunes gens et que leur action demeure, par là même, des plus limitées. C'est à l'ensemble des travailleurs quels que soient leur âge et leur degré de culture, qu'il faut ouvrir les portes de nos écoles professionnelles afin de permettre à tous ceux qui le désirent de compléter leur instruction professionnelle et de s'adapter aux exigences qu'impose un outillage de plus en plus perfectionné. En un mot, la valeur professionnelle ne doit plus être réservée ni à une certaine catégorie de travailleurs, ni uniquement à une élite, elle doit être à la portée de tous. L'avenir du pays en dépend.



Un poste douanier français en Ruhr

beaucoup plus réservées. Le bourgmestre lui-même recommande par proclamation le calme aux habitants de la ville.

A Essen, un brigadier de police nommé Koch, a été arrêté au moment où il branchait un courant de dérivation sur une ligne militaire. Cet acte très grave sera probablement puni de la peine de mort. Koch faisait partie d'un comité de surveillance de la « Schupo ».

Le chancelier Cuno va partir en tournée

Berlin, 2 Mars. — Le chancelier partira samedi soir pour Munich. Il confèrera lundi avec les autorités et prononcera le soir un discours à l'Hotel de Ville. Il se rendra ensuite à Stuttgart et reviendra mercredi.

Les interpellations sur la hausse des sucres

A LA CHAMBRE

La Chambre a discuté hier la question de la hausse des prix des sucres.

Le premier orateur, M. J.-L. Dumontil, député de Seine-et-Marne, pose ainsi le problème :

— Avant la guerre, le sucre se vendait à fr. 25 le kilo. Il vaut en ce moment à fr. 30. On prétend que le cours actuel des sucres est dû à la situation de leur marché dans le monde, notamment aux spéculations des prix à New-York. Or, votre production est à raison de la guerre, tombée d'un million de tonnes à 400 000 tonnes, pour une consommation actuelle de 700 000 tonnes.

Si on ajoute les 100 000 tonnes de notre production coloniale, et dans l'autre moitié de la balance, les 300 000 tonnes consommées par l'Afrique du Nord, on constate que nous recevons 300 000 tonnes et que nous en employons 800 000.

L'importation étrangère ne dépasse donc pas 50 000 de notre consommation, et l'excédent pas que ce quart passe à l'étranger. (Très bien.)

En tout cas, la hausse de 25 % sur le marché de New-York n'explique pas la hausse de 35 % sur le marché de Paris.

La France ne s'explique donc point que par la spéculation.

Les travailleurs doivent être mis hors de cause. Leur bénéfice a été de 200 francs par hectare. Mais ils avaient perdu l'an dernier 1 000 francs par hectare.

L'orateur s'étend ensuite sur les bénéfices des fabricants et son exposé, nourri de chiffres, intéresse vivement l'assemblée.

Il souligne notamment le fait que les betteraves étaient payées sur la base du prix du sucre pendant les quatre premiers mois de la fabrication, le sucre n'augmentant jamais pendant cette période. Il critique aussi que pour les quatre dernières années, la rémunération moyenne du capital engagé dans les sucreries avait été de 70 %.

Dans une péroration chaleureuse, le député de Seine-et-Marne invite les producteurs de betteraves français à s'unir pour lutter contre les spéculateurs que l'orateur ne confond pas avec le commerce honnête et qui faudra, tout de même, bien trouver le moyen d'atteindre.

La formule coopérative n'aura pas été utile seulement aux producteurs, mais aux consommateurs.

En terminant, M. J.-L. Dumontil dit qu'il accepterait volontiers pour deux ou trois ans le laissez-faire.

— C'est vraiment des enfants, des malades, des vieillards. Les neuf dixièmes de la population française souffrent actuellement de la hausse de la vie.

Il faut agir. Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.

M. Barthe dénonce à son tour la spéculation qui aurait coûté au pays 300 millions.

D'après le député de l'Hérault, des abus certains ont eu lieu de la part des fabricants de sucre et des raffineurs, des mesures de rigueur sont nécessaires.

M. J. Courcier, au nom de la Commission des spéculations déclare que les déclarations sont hors de cause.

M. de Moro-Gifferi demande à la Chambre de voter une proposition de loi qui a rédigé d'accord avec M. Péronard et qui tend à compléter l'article 419 du Code pénal.

Mettant en cause, trois spéculateurs d'origine étrangère, d'après lui, sont les principaux responsables de la récente hausse du sucre, l'orateur demande qu'ils seraient pas mis au ban de la République et qu'ils seraient expulsés.

Le député de la Corse provoque de vives réclamations sur les bords du Centre en reprochant à la Chambre d'avoir voté en octobre l'amendement de M. Pouch auquel la cour de Cassation vient de donner une interprétation qui n'est certainement pas celle de l'assemblée.

M. Levasseur. — Pourquoi la Chambre, sauf les communistes, n'a-t-elle pas voté la proposition de loi sur la hausse illicite ?

M. de Moro-Gifferi. — J'ai voté l'amendement Pouch dans le but de l'améliorer, mais on ne m'a pas suivi.

L'orateur estime qu'un moment de la hausse a été fait.

M. Diez. — Malheureusement, elle n'est pas faite pour les deux tiers. D'autre part, notre population de sucre ayant fait l'objet de marchés à livrer, ce sont les bénéficiaires de ces marchés à livrer qui ont profité de la hausse.

M. de Moro-Gifferi attribue la hausse de New-York à une manœuvre destinée à gêner la France au moment où elle est occupée dans la Ruhr. Il termine en exprimant le regret que nos attachés commerciaux n'aient pas renseigné le gouvernement.

A sa descente de la tribune, l'orateur est vivement félicité par ses amis.

La suite de l'interpellation est renvoyée à vendredi.

Lundi, discussion du projet d'équilibre budgétaire.

Mort de M. Ruy Barbosa

Le Brésil perd l'un des plus illustres de ses hommes d'Etat

Rio-de-Janeiro, 2 Mars. — M. Ruy Barbosa est mort.

Le sénateur fédéral, M. Ruy Barbosa était la figure la plus illustre des Etats-Unis du Brésil. Il était un des fondateurs de la République et l'auteur de la constitution brésilienne. Il avait dirigé plusieurs fois le ministère.

Dès le début de la guerre, il avait commencé et poursuivi une campagne contre la neutralité qui avait eu une répercussion dans le monde entier. « On ne peut être neutre, disait-il, devant le crime. » Membre de l'Académie brésilienne, M. Ruy Barbosa était considéré comme le plus grand orateur et écrivain de langue portugaise. Il faisait partie de la Cour internationale de justice de La Haye.

Paris, le...

Les "accosteurs" de Los Angeles

Les dernières nouvelles de Los Angeles nous apprennent que dans la ville illustrée par les exploits de Fatty, une fort jolie jeune fille, de nom de miss Goodwin, est chargée, en qualité de détective, de dresser convention avec plusieurs truands à l'égard de leurs femmes. Ce travail est très significatif. Mais il y a mieux, et c'est miss Goodwin elle-même qui nous l'apprend : un des truands les plus en usage parmi les "accosteurs" de femmes de Los Angeles consiste à sortir discrètement de leur poche une fiole contenant du whisky. Peu de femmes, paraît-il, résistent à cette terrible tentation.

Que conclure de cela, sinon qu'un obine plus profond que l'Atlantique et le Pacifique s'étendent, sépare sur certains points la mentalité américaine de la nôtre, et qu'il est bien fâcheux, en vérité, qu'un peuple si différent de nous se donne si souvent les noms de juges nos moeurs et notre politique ? L'incapacité de nos hommes de concevoir : 1° qu'une dévouée jeune et jolie puisse être chargée de faire la police dans les rues ; 2° que la curieuse fiole de whisky raffine de convaincre une femme de sucer un monnaie qu'elle ne connaît pas, et il plait à celui-ci de la conduire, dans une idée de l'incapacité de beaucoup d'Américains sont de comprendre notre état d'esprit à l'égard de l'Allemagne. Tout se tient, et deux peuples qui ont des conceptions si différentes sur l'homme et la femme de police aux femmes, ne peuvent qu'aboutir à un mal à s'entendre sur la meilleure manière de faire payer l'Allemagne.

Je suis bien que bon nombre de citoyens américains approuvent notre politique, et je les en remercie, mais quelque chose me dit qu'ils se recrutent de préférence parmi ceux de leurs compatriotes qui n'accrochent pas les femmes en leur faisant voir le goélet d'une bouteille.

Profitez de l'occasion pour avertir nos amis d'outre-Atlantique que l'usage d'accoster les femmes dans la rue n'est plus démodé que de jouer au tennis ou de venir marcher parmi les colobes et les taxis. Le préfet de police n'a donc pas eu, comme à Los Angeles, besoin de signer un arrêté pour faire respecter les bonnes moeurs sur ce point : il en a eu l'instinct sans besoin que les Parisiennes, qui pourtant n'ont pas reçu une éducation américaine, ont toujours eu assez de sens-froid pour remettre d'elles-mêmes les obstacles à leur place et que les bons offices d'une « police » ne leur seraient, dans les cas de ce genre, l'effet de la plus déboullante bouffonnerie.

André Billy.

L'homme qui rit

Londres, 2 Mars. — La Cour d'assises vient de condamner à mort un accusé peu banal, et le drame qui l'a mené devant le jury n'était pas moins étrange.

Bernard Pomeroy, après une soirée passée au théâtre avec son amie, Alice Chesire, monta avec elle dans un taxi et après une longue promenade nocturne pria le chauffeur d'arrêter sa voiture devant un policeman, ce qui fut fait. Pomeroy descendit alors du véhicule et théâtra tranquillement du doigt à l'agent le cadavre de sa maîtresse, affaie sur la banquette, la gorge ouverte. Un coup de couteau, couvert de sang, était à côté d'elle et Pomeroy est évidemment un ancien soldat.

Immédiatement intrigué, Pomeroy se refusa à prendre un avocat et à dire quel que ce soit pour sa défense. Il laissa seulement entendre que certaines paroles lui sauteraient à la vie, mais que, pour cela même, il ne les prononcerait pas.

Enfin, lorsque le juge lui annonça qu'il serait pendu, il éclata de rire et un homme satisfait de son sort, rit toujours tranquillement en attendant que soit le régime britannique, celui-ci a produit quelque sensation.

Un fraticide de quatorze ans !

C'est en jouant, dit-il, que j'ai tué mon frère

Les semaines dernières nous avions enregistré plusieurs drames de revolver chez des adultes. Aujourd'hui, le concours a pris la place de l'arme à feu et, plus dramatique, la scène s'est déroulée, qui a été pour théâtre un petit logement ouvrier de la rue de Montreuil, au 15 bis. Le plus jeune a tué l'autre, son frère.

Au 50, rue de Montreuil, habitent Mme Quinquès et ses deux enfants, Louis, âgé de 16 ans, Marcel, de deux ans plus jeune. Veuve depuis une dizaine d'années, Mme Quinquès, obligée de subvenir aux besoins du foyer, va chaque jour travailler chez des particuliers. Partie dès le matin, elle ne rentre que le soir. Ses deux fils, approuvés mutuellement, prennent leurs repas du midi à leur domicile.

Hier, les deux jeunes gens venaient d'échouer leur devoir. Comme ils avaient encore un demi-heure de liberté avant de repartir pour l'école, ils partirent de leur chambre. Soudain, des coups entendirent les voix s'élever. Une discussion violente s'éleva entre les frères Quinquès. Le bruit se fit plus intense et tout à coup un grand cri résonna :

— Il m'a tué ! Il m'a tué !

C'était en effet l'un des deux frères qui venait de recevoir de Marcel un coup de couteau en pleine poitrine.

Aux appels des voisins, Marcel ouvrit la porte et dit :

— Oh ! je ne l'ai pas fait exprès. C'est en jouant ! C'est en jouant qu'il a reçu le coup de couteau.

La victime, qui avait été atteinte au sein gauche, fut transportée en hâte à l'hôpital Saint-Antoine. Mais malgré les meilleurs soins elle expira quelques heures plus tard.

Asses prévenu, M. Gaudier, commissaire de police du quartier Saint-Martin, se rendit rue de Montreuil où il trouva le meurtrier. Ce dernier affirmait avoir regret que n'avait pas voulu tuer son frère.

— Nous nous amusions, a-t-il dit, et j'avais un couteau dans les mains. Mon frère, sans y prendre garde, s'est jeté sur moi et s'est blessé.

Pourrait-on sans empêcher, M. Gaudier a voulu interroger Mme Quinquès à son retour chez elle. Mais la douleur de la pauvre mère était telle qu'il dut y renoncer.

Le jeune Marcel a passé la nuit au commissariat de police où il sera interrogé le nouveau ce matin.

Une visite au tombeau de Tut-Ank-Amen

M. Fenaille qui l'effectua en rend compte à l'Institut

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, hier, M. Diehl a donné lecture d'une lettre reçue par M. Bénédite, conservateur des antiquités égyptiennes du Louvre, et dont l'auteur est M. Fenaille, membre libre de l'Académie des belles-lettres.

M. Fenaille, qui se trouve en ce moment en Egypte, rend compte, dans cette lettre, d'une visite qu'il fit, récemment, au tombeau du Pharaon Tut-Ank-Amen.

Accompagné de M. Carter, l'archéologue anglais qui dirige les recherches, il a pénétré dans les deux chambres déjà explorées.

La première, de 5 mètres sur 3 et de 2 m. 20 de haut, contenait encore deux lits, l'un à têtes d'hippopotames, l'autre à têtes de lions. On y voit dans les angles de droite deux magnifiques statues grandeur nature, faites d'ébène et d'ivoire, et représentant le roi avec la fleur, le bâton et le sceptre à la main.

Cette chambre contenait également un buste en bois couvert de toile, dont la tête est faite de verre coloré. Ce buste devait, au dire des archéologues, servir de mannequin pour les prières et les bijoux du roi.

Derrière ces lits, une ouverture donne accès dans la seconde pièce, une petite chambre basse où, parait-il, un feuillage d'ébène divers, au aspect très résolu de 4 à 50 centimètres de ces petits bateaux de papyrus dont se servaient les anciens Egyptiens pour traverser le Nil.

Au milieu de cette pièce, sur la face de droite, on voit le cachet du roi, de 7 à 8 centimètres de haut, scellé dans la muraille.

La est l'entrée de la troisième chambre, celle où l'on a découvert un grand tabernacle, ce qui sera ouvert qu'en octobre prochain et dans lequel on espère trouver la momie royale.

Cet espoir se fonde sur le fait qu'on possède au musée de Turin un plan du tombeau de Ramès IV, dans lequel le sarcophage royal est surmonté d'un dais tout pareil à celui qu'on voit dans la troisième chambre de l'hypogée de Tut-Ank-Amen.

Détail caractéristique : les parois de ces chambres ne portent aucune décoration ni inscription. Et c'est corroboré l'opinion des archéologues qui pensent que Tut-Ank-Amen a dû mourir très jeune. Son décès prématuré n'a pas dû permettre aux artistes égyptiens de terminer son tombeau et de l'ornier, suivant le rite habituel, des scènes représentant sa vie et célébrant ses victoires.

Il y a tout lieu de penser que lorsque, au mois d'octobre prochain, on ouvrira le sarcophage, la momie qu'on y trouvera sera celle d'un adolescent.

L'Académie a entendu encore une communication de M. Haussoulier sur un parchemin grec trouvé à Salmyce et contenant le texte d'une loi sur les successions au testament, et une autre de P. Schell sur la dernière campagne des fouilles de Saïs.

M. le comte Durieux a présenté une merveilleuse miniature de Jehan Fouquet — feuillet des Heures d'Elisabeth Chevalier — dont il avait annoncé la récente découverte dans une précédente séance.

Enfin, l'Académie a déclaré la vacance du siège de M. Delachenal et fixé l'élection au 11 mai.

TROP POUVRE POUR ME MARIER dit Charlot

New-York, 2 Mars. — Les fiançailles annoncées de Charlie Chaplin avec Pola Negri ont été démenties, hier, par Charlie lui-même. « Je suis trop pauvre », a-t-il déclaré pour me marier en ce moment avec Pola Negri. »

Rapportons que Charlot gagne 5 000 dollars, soit 80 000 francs par jour, et Pola Negri ne les gagne que par semaine.

Il ne gagne que 80.000 francs par jour

« EN QUATRIÈME PAGE »

La dernière liste des Lauréats de notre Grand Concours des Allumettes

LA LOI MILITAIRE DEVANT LE SENAT

M. MAGINOT défend le service de dix-huit mois

M. Maginot, ministre de la guerre, a exposé hier au Sénat un discours très précis, et qui a été très apprécié, les saluons qui ont déterminé le gouvernement à se prononcer pour le service militaire de dix-huit mois.

— On a dit qu'un pays devait avoir l'armée de sa politique, dit-il, c'est la formule dont le gouvernement s'est inspiré dans l'élaboration de ses projets militaires lui permettant d'aboutir aux 18 mois. La politique que la France veut voir pratiquer, c'est celle qui consiste à défendre les frontières devant le Parlement. C'est une politique de sécurité et de réparation. La France est avide de paix ; mais pour empêcher la guerre de renaitre, il faut non seulement être pacifique, mais être en mesure d'empêcher les velléités belliqueuses de ceux de qui on est le plus menacé. Il faut donc être prêt à l'instant de la guerre, et ce n'est que par la possession de ces possibilités dont nous avons tant souffert.

Seule, la crainte de notre force dissuadera nos voisins de troubler la paix. (Très bien.)

Pour être forts, il faut concilier des intérêts. Mettons-nous donc en mesure de gagner la guerre et si elle nous était de nouveau imposée, la France voit tout son existence impuissante assurée. C'est d'autre part, pour être forte, une question de vie ou de mort, que d'être prête de ce qui lui est dû par l'Allemagne. (Applaudissements.)

Pour obtenir ce paiement, il faut pouvoir exécuter certaines opérations de correction dans des conditions telles que l'Allemagne soit hors d'état de nous résister.

Pour être forts, il faut concilier des intérêts. Mettons-nous donc en mesure de gagner la guerre et si elle nous était de nouveau imposée, la France voit tout son existence impuissante assurée. C'est d'autre part, pour être forte, une question de vie ou de mort, que d'être prête de ce qui lui est dû par l'Allemagne. (Applaudissements.)

Pour obtenir ce paiement, il faut pouvoir exécuter certaines opérations de correction dans des conditions telles que l'Allemagne soit hors d'état de nous résister.

M. Maginot souligne pourquoi on a demandé au Parlement de se prononcer sur la loi de recrutement avant d'aborder la loi d'organisation générale de l'armée 2°

— Avant d'organiser l'armée, il faut savoir de quels effectifs on disposera pour constituer celle-ci.

D'autre part, ce qui importe surtout à l'opinion publique, c'est d'être fixé sur la durée du service militaire. La durée du service, comme la loi, est une question de vie ou de mort, que d'être prête de ce qui lui est dû par l'Allemagne. (Applaudissements.)

On doit tout faire pour assurer l'invulnérabilité de notre sol et, pour cela, il est indispensable que nous possédions une couverture possible, chargée de protéger notre frontière et notre mobilisation. Nous voulons, en outre, que notre arme puisse, dès le début, s'emparer de points stratégiques importants et troubler la mobilisation militaire et industrielle de l'ennemi.

Le ministre de la Guerre Ajoute :

— Notre victoire de 1918 nous donne à cet égard, sur l'Allemagne, une avance à laquelle nous serions impardonnablement de renoncer.

Pour faire face à ces diverses nécessités, le Conseil supérieur de la guerre et le Comité supérieur de la Défense nationale ont estimé que nous devrions disposer de 32 divisions. Ce chiffre a été arrêté après de longues et consciencieuses études. C'est lui qui justifie le service de 18 mois que nous vous demandons d'établir.

Le ministre de la Guerre s'occupant ensuite de la situation du Reich, dit qu'en raison de la force militaire de l'Allemagne, il faut considérer l'ennemi d'abord et l'adversaire possible de demain.

Puis M. Maginot parle des opérations de la Commission interalliée sur le désarmement de l'Allemagne sous la direction du général Nollet. Il se demande comment on pourrait, par ailleurs, savoir si tous les canons, les mitrailleuses, les fusils, ont été détruits.

Le ministre confirme très longuement